

**“Appel à Projets”**  
**Fais-nous rêver**  
**2008-2009**

**Un outil pour vous aider à développer  
vos actions sociales et éducatives par le sport**

**Agence pour l'Education par le Sport**

*Appel à projets « Fais-nous rêver »  
47, rue Marx Dormoy – 75018 PARIS*

*Tel : 0825 07 05 05 (0.15 €/min)*

*Mail : [aapsecretariat@apels.org](mailto:aapsecretariat@apels.org) - Site internet : <http://www.apels.org>*

# Présentation générale

L'Agence pour l'Education par le Sport repère et expertise les initiatives d'éducation et d'insertion par le sport, en lien étroit avec l'Etat, et en assure la promotion et le soutien avec ses différents partenaires publics, privés et associatifs. Pour cela, elle pilote **un dispositif national visant à promouvoir les « bonnes pratiques » éducatives et sociales s'appuyant sur le sport** et portées par des associations et des collectivités. Ce dispositif dénommé « Fais-nous rêver » se décline en 2 appels à projets distincts :

- Appel à projets **Associations** (pour toutes les actions portées par des structures autres que des collectivités) ;
- Trophées **Collectivités** de l'Education par le sport (pour les actions portées directement par des collectivités locales ou territoriales) ;

## 2 opérations pour :

- **Repérer** les structures et les acteurs mettant en œuvre des actions d'éducation et d'insertion par le sport dans l'ensemble des régions de France ;
- **Soutenir** les porteurs de projets dans leurs démarches de façon directe ou par l'intermédiaire du réseau d'acteurs locaux et des partenaires de l'Agence pour l'Education par le Sport ;
- **Expertiser** les actions à travers de critères élaborés par des professionnels du secteur sportif et social et faire bénéficier les acteurs locaux de conseils techniques ;
- **Valoriser** les meilleures actions éducatives par le sport au moyen d'une communication régionale et nationale, des colloques ou forums, des manifestations locales et des grands événements sportifs ;
- **Aider au développement** des actions par une aide financière directe (uniquement pour les associations) ainsi qu'une ouverture à tout le réseau de l'Agence pour l'Education par le Sport.

**« Fais-nous rêver » est soutenu par plusieurs institutions (Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, la Délégation Interministérielle à la Ville, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances), des entreprises et fondations (GDF Suez, Fondation solidarité de la SNCF, ANCV).** Ils s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis sa création par l'Agence pour l'Education par le Sport au service du développement du secteur de l'éducation par le sport.

Sont associés aux appels à projets « Fais-nous rêver » les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports, 16 Fédérations sportives 11 Collectivités locales et territoriales, 7 Universités, des réseaux nationaux (ANDES, ANDIISS, FNOMS, FCSF, Groupement National Profession Sports et Loisirs, la LICRA, la confédération des MJC de France, Sports et Territoires, Ateliers Sans Frontières, l'Association d'Aide à l'Humanitaire), 55 relais locaux de l'Agence pour l'Education par le Sport.

Participer à l'appel à projets « Fais-nous rêver », c'est s'inscrire dans une démarche évolutive en intégrant un réseau d'experts et d'acteurs de terrain, en bénéficiant d'un suivi et de conseils des différents correspondants régionaux de l'Agence pour l'Education par le Sport. C'est aussi une occasion de faire connaître et reconnaître les actions de terrain et les structures qui les portent, afin de valoriser leurs efforts et leur engagement pour l'éducation par le sport.

## Présentation des appels à projets « Fais-nous rêver »

### **Introduction**

L'Agence pour l'Education par le Sport met en place chaque année plusieurs appels à projets visant à soutenir et promouvoir les « bonnes pratiques » éducatives et sociales, prenant appui sur la pratique sportive. Ces opérations visent deux grands objectifs :

- Soutenir et valoriser les meilleures actions éducatives par le sport à travers une communication régionale et nationale, un positionnement sur des colloques ou forums, un financement, ainsi qu'une ouverture à tout le réseau de l'Agence de l'Education par le Sport.

- Aider au développement des « petits » projets d'éducation par le sport, démontrant un caractère innovant et ayant une utilité sociale avérée, par un soutien financier, une valorisation médiatique et la mise en relation avec des personnes ressources.

### **Les appels à projets en quelques chiffres**

#### **... Depuis 1996**

3000 projets d'associations et clubs sportifs repérés  
3000 acteurs locaux mobilisés  
500 initiatives primées et valorisées  
1 000 000 € de dotations

#### **En 2007**

- Appel à projets associations :

890 demandes de participation  
460 projets instruits et expertisés  
207 finalistes régionaux  
100 lauréats régionaux  
212 000 euros redistribués

- Trophées collectivités :

62 demandes de participation  
38 projets instruits et expertisés  
13 finalistes nationaux  
8 lauréats

- Appel à projets solidarité internationale (rattaché à l'AAP Associations en 2008-2009) :

78 demandes de participation  
38 dossiers instruits et expertisés  
12 finalistes nationaux  
6 lauréats  
14 500 euros redistribués (dotations financières et matérielles)

## Qui peut participer ?

Cette opération est ouverte à toutes les structures utilisant le sport comme un outil d'éducation, de prévention et d'insertion sociale (clubs, associations, structures sociales, établissements scolaires, missions locales, MJC, centres sociaux, établissements spécialisés, collectivités, etc.).

## Les critères d'éligibilité

Pour pouvoir participer, l'action doit satisfaire à l'ensemble des six critères exposés ci-dessous.

1. L'action est une **action déjà en cours** qui a débuté au plus tard en janvier 2008 (L'Agence aide au développement de projets existants, ayant une durée d'existence suffisante pour en permettre l'évaluation) ;
2. L'action s'appuie sur la **pratique directe** d'une ou plusieurs activités physiques et sportives ;
3. Le sport est utilisé comme un outil pour agir sur une **dimension éducative et sociale**, concernant **au moins un des six thèmes** suivants :
  - Sport, formation et insertion professionnelle,
  - Sport, prévention et citoyenneté,
  - Sport et santé,
  - Sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations,
  - Sport et intégration sociale des personnes présentant un handicap physique, mental ou sensoriel,
  - Sport et solidarité internationale.

Cette année l'Agence pour l'Education par le Sport s'oriente vers plus de proximité et d'accompagnement des initiatives grâce à **des partenariats privilégiés avec 3 Conseils Régionaux** qui apportent des thématiques régionales spécifiques supplémentaires :

- **Nord-Pas de Calais** : Mise en place d'échanges entre des associations du Nord-Pas de Calais et des associations basées dans les régions frontalières européennes (par exemple Wallonie) sur les initiatives locales d'éducation, de prévention et d'insertion par la pratique sportive.

- **Picardie** : Développement de la pratique sportive féminine à destination des jeunes filles de 16 à 25 ans, à l'égard des femmes culturellement éloignées de la pratique et dans les activités sportives où peu de femmes sont représentées.

- **Rhône-Alpes** : Favoriser l'insertion par le sport des publics éloignés de la pratique sportive (PEPS). Permettre aux jeunes Rhônalpins non licenciés, essentiellement de 16 à 25 ans, qui ne pratiquent pas ou peu de sport pour des raisons sociales, physiques ou géographiques de découvrir, à l'occasion d'un projet collectif, un ou plusieurs sports.

4. L'action n'est pas seulement ponctuelle, mais s'inscrit au contraire dans une **démarche durable** à moyen ou long terme ;
5. La vocation de l'action est strictement éducative et/ou sociale et n'a pas pour but de dégager des profits ;
6. La structure porteuse de l'action est **basée en France**.

## Pourquoi participer ?

Après étude des candidatures, les actions pourront être sélectionnées afin de participer à un jury régional et éventuellement national qui distingueront les lauréats « Fais-nous rêver ».

Devenir lauréat « Fais-nous rêver » permet :

- une **valorisation médiatique et institutionnelle** à l'occasion des jurys « Fais-nous rêver » ou d'autres événements locaux et nationaux ;
- une **mise en relation** avec des représentants institutionnels, fédérations sportives, décideurs locaux et d'autres porteurs de projets ;
- une **bourse d'aide au développement** de 2 000 € en moyenne ;
- une **reconnaissance** à travers le titre de lauréat « Fais-nous rêver », véritable **gage** de qualité et d'utilité sociale.

## Les critères d'évaluation

Les dossiers de candidature sont instruits et expertisés par l'Agence pour l'Education par le Sport et ses partenaires. Après validation, ils pourront participer à plusieurs niveaux de sélection (pré-jurys, jurys régionaux et/ou jury national).

L'Agence évalue les actions sur la base de 5 critères principaux :

### ① *Le diagnostic initial*

Il est important de connaître pour chaque action présentée, la stratégie utilisée pour définir le public cible, répondre à une demande ou un besoin exprimé et délimiter le territoire sur lequel elle a lieu. La notion de **diagnostic** préalable à l'action est un élément important.

### ② *La dimension éducative et sociale des activités physiques et sportives*

Les activités physiques et sportives sont considérées comme un **outil**, un **support pédagogique** au service d'une action de plus grande dimension. La présence d'un **encadrement formé et compétent** est bien évidemment considérée comme un atout supplémentaire pour l'action développée.

### ③ *La dimension partenariale de l'action*

Du fait de leur complexité, mais surtout parce qu'ils se situent à l'interstice de plusieurs secteurs impliquant des acteurs variés (sportif, social, entreprise, Etat, collectivités locales, etc.), les actions d'éducation par le sport doivent s'inscrire dans un **réseau partenarial** qui associe des compétences transversales et des ressources complémentaires.

### ④ *Les effets de l'action*

Dans le cadre d'un projet d'éducation par le sport, il est nécessaire de mesurer les effets directs et indirects de l'action. L'équipe d'encadrement doit être en mesure d'évaluer les changements de comportement des bénéficiaires.

### ⑤ *Pérennité de l'action*

L'ensemble des actions présentées se situant dans le champ de l'éducation et de l'insertion, il est donc important de dépasser le cadre ponctuel pour s'inscrire dans une **dimension durable et pérenne**. Les projets doivent inclure une logique d'**évaluation** permettant d'en démontrer l'impact sur les bénéficiaires et l'environnement et d'apporter les ajustements nécessaires.

## Les modalités de participation

L'appel à projets « Fais-nous rêver » est conçu comme un véritable outil pédagogique au service des développeurs de projets d'éducation et d'insertion par le sport.

Pour participer, il suffit de remplir un pré-dossier de candidature en ligne, synthétisant les actions mises en place. Les candidats devront alors compléter les informations relatives à leur dossier à l'aide de leur identifiant et mot de passe délivré lors de l'inscription en ligne.

Si la candidature correspond aux critères de recevabilité de l'Appel à projets, l'Agence pour l'Education par le Sport **valide sous 10 jours la participation du projet** et transmet par mail le dossier de candidature, le guide pratique et le règlement de l'Appel à projets.

Pour l'appel à projets « Associations », le dossier participe ensuite à une présélection régionale qui choisit les projets pouvant participer en premier lieu à une finale régionale qui peut éventuellement se prolonger par une finale nationale. Un dossier administratif, ainsi que des pièces justificatives, seront demandés aux candidats retenus pour participer à la finale de leur région.

Le jury du trophée « Collectivités » n'a lieu qu'au niveau national, après une présélection.

## **Le calendrier de l'appel à projets « Fais-nous rêver » 2008-2009**

- *Du 16 octobre 2008 au 15 janvier 2009 : Dépôt des dossiers de candidature*
- *Début février - fin mars 2009 : Instruction et expertise des dossiers de candidature*
- *Avril 2009 : Présélection des finalistes régionaux*
- *Mai – Juin 2009 : Finales régionales*
- *Septembre 2009 : Finale Nationale*
- *Septembre 2009 : Finale Nationale (spécial Solidarité internationale)*

## **Renseignements et inscriptions**

Tous les renseignements concernant les appels à projets sont disponibles sur le site Internet de l'Agence pour l'Éducation par le Sport : <http://www.apels.org> (rubrique « Nos appels à projets »).  
Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Un numéro spécial est à disposition des associations et des collectivités qui souhaitent participer :

**0825 07 05 05** (0.15 €/mn).